

RÈGLEMENT DES FOULÉES DE PARIS CENTRE DU 31 MAI 2026

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Les Foulées de Paris Centre sont co-organisées par la Mairie de Paris Centre et l'association ACTISCE représentée par les Centres Paris Anim' Pôle Simon Le Franc et Ruth Bader Ginsburg. Les courses auront lieu le dimanche 31 mai 2026 de 8h30 à 12h30 dans le Parc Rives de Seine entre le pont Louis-Philippe et le pont Neuf.

Les organisateurs peuvent être contactés à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse fouleesdepariscentre@gmail.com ou par téléphone au 01 44 78 20 75.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

ARTICLE 2.1 :

Les inscriptions sont nominatives. Seules seront prises en considération les inscriptions réalisées et payées sur internet, directement en ligne via un site spécifique, avant le 15 mai 2026 à 23h.

Pour l'inscription des personnes mineures, une autorisation parentale est obligatoire. De plus, toute personne mineure doit **remplir un questionnaire de santé** qui permettra d'obtenir une attestation valide pour la course.

Chaque personne majeure inscrite à une course chronométrée doit **avoir un PPS (Pass Prévention Santé)**. Les liens pour le questionnaire et pour le PPS sont accessibles au moment de l'inscription.

ARTICLE 2.2 :

Toutes les courses sont accessibles aux personnes porteuses de handicap. Pour la bonne organisation des courses et afin de vous réserver le meilleur accueil, merci de prendre contact avec l'équipe organisatrice **avant le 15 mai 2026** par mail à l'adresse fouleesdepariscentre@gmail.com ou par téléphone au 01 44 78 20 75.

ARTICLE 2.3 :

Les inscriptions sont réalisables sur internet. Le site de la Mairie de Paris Centre contiendra un article dédié à l'évènement dans lequel figurera le lien vers le site d'inscription.

Un accompagnement pour les inscriptions en ligne est mis en place dans les centres Paris Anim' Pôle Simon Lefranc ou Paris Anim' Ruth Bader Ginsburg.

La participation aux frais d'inscription est de six euros cinquante (6.50€) pour les personnes habitant Paris Centre et de sept euros (7€) pour les autres participant.e.s. L'inscription est validée après acceptation par les organisateurs d'un dossier d'inscription complet qui comprend le paiement des frais d'inscription, l'attestation pour les mineur.e.s, et la transmission d'un PPS valide pour les adultes.

La clôture des inscriptions est prévue le 15 mai 2026 à 23h. L'organisation n'acceptera donc aucune inscription après cette date, ni le jour de la course ni au moment du retrait des dossards.

Pour des raisons de sécurité, la clôture des inscriptions pourra intervenir avant la date du 15 mai en fonction du nombre de personnes par course, sur décision de l'équipe d'organisation.

ARTICLE 2.4 :

L'organisation n'acceptera pas les demandes de remboursement sauf pour les personnes ayant un justificatif médical.

ARTICLE 2.5 :

Les dossards seront à retirer le **samedi 30 mai 2026 de 10h à 17h à Quartier Jeunes (QJ), 4 Place du Louvre, 75001 Paris**. Ils ne pourront pas être distribués le jour de la course.

Pour retirer le dossard d'une autre personne, présentez obligatoirement la photocopie de la pièce d'identité de celle-ci avec son numéro de dossier d'inscription.

ARTICLE 2.6

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Toute personne porteuse d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mise hors course ou être reconnue responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu dans ce type de situation.

ARTICLE 2.7

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (arrêté préfectoral ou municipal) ou pour tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement de l'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DES COURSES

Les Foulées de Paris Centre se tiendront dans le Parc Rives de Seine entre le pont Louis-Philippe et le pont Neuf le dimanche 31 mai 2026.

Sept courses se succéderont entre 9h15 et 12h30 pour différentes catégories d'âges.

Course	Années de naissance	Distance / Durée	Horaire
Benjamins	2013 2014	Environ 3 km	9h15
Poussins	2015 2016	8 minutes	9h45
Eveil athlé	2017 2018 2019	6 minutes	10h05
Relais adulte-baby athlé	2020 2021 2022	Environ 1.3 km adultes Environ 300m enfants	10h25
Minimes	2011 2012	Environ 4.2 km	11h15
Cadets	2009 2010	Environ 5.6 km	11h15
Adultes	2008 et avant	Environ 7.5 km	11h15

Les courses "minimes", "cadets" et "adultes" débiteront au même moment, à partir de 11h15. Le port du dossard bien visible, sur la poitrine, non plié ou masqué est obligatoire tout au long de la course.

Chaque personne inscrite aux Foulées de Paris Centre ne pourra prendre part qu'à la course correspondant à sa catégorie d'âge. Pour le relais adulte-baby athlé, l'inscription et le règlement se font au nom de l'enfant.

ARTICLE 4 : SECURITE

Le service médical de la course est assuré par la Croix Rouge Française et la sécurité du parcours par des signaleurs bénévoles. Toutefois, chaque participant.e est invité.e à prêter assistance à toute personne victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

ARTICLE 5 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé ou d'une préparation insuffisante. Les participant.e.s assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre les organisateurs de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Il incombe aux participant.e.s de s'assurer personnellement (responsabilité civile). Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles ou de dégradation de matériel.

ARTICLE 6 : CHRONOMÉTRAGE

La société Oxybol www.oxybol.fr assurera le chronométrage des courses Benjamins, Minimes, Cadets et Adultes au moyen de puces intégrées aux dossards. Toute personne portant une puce ne correspondant pas à son identité pourra se voir exclu de l'épreuve.

Conformément aux recommandations de la Fédération Française d'Athlétisme, les courses Eveil athlé, Poussins et le Relais adulte-baby athlé ne seront pas chronométrées (cf art. 3).

ARTICLE 7 : LOTS ET ANIMATIONS

ARTICLE 7.1

Un t-shirt de l'évènement sera remis à chaque participant.e qui le souhaite lors du retrait des dossards. Une médaille sera remise à chaque participant.e qui le souhaite à l'issue de sa course. Des photos de groupe seront prises pour les participant.e.s aux courses Poussins, Eveil athlé et Relais adulte-baby athlé sur le podium à partir de 12h30. Une coupe sera ensuite remise aux trois premières et trois premiers des courses Benjamins, Minimes, Cadets et Adultes.

ARTICLE 7.2

Des animations seront proposées dans le Parc Rives de Seine entre le pont Louis-Philippe et le pont Marie de 10h00 à 14h00.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

En participant à l'épreuve, chaque coureur.euse donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il.elle pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout.e participant.e reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.